**Procès-Verbal**
**du CONSEIL MUNICIPAL**
**du 05 juin 2025**

Le cinq juin deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno CHALAYER, Maire.

**Présents :**

| | |
|---|---|
| Maire : | Bruno CHALAYER |
| 1ère Adjointe : | Estelle VIRIN |
| 2ème Adjoint : | François-Xavier LICTEVOUT |
| 3ème Adjoint : | Georges MICHALET |
| Conseillers Municipaux : | Sébastien BOUGAMONT |
| | Marlène HERNANDEZ |
| | Philippe REYNAUD |
| | Sandrine TEBIB |

**Absents excusés :** Angélique PEREIRA, Norbert FRANC, Vanessa CONTINI, Marie-France PHILIPPE, Emilie PION

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Georges MICHALET

**Autre(s) participant(s) :** Thierry JUBEAU, Secrétaire de Mairie

Les membres du Bureau et la Direction Générale de la Communauté de Commune Forez-Est sont présent en ce début de Conseil Municipal dans le but de mieux faire connaître l'ensemble des services et ses politiques publiques.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir inscrire à de l'ordre du jour :

- Vente des terrains de l'Ilot vert

**SOMMAIRE** :

Décisions


| | | |
|---|---|---|
| **1** | **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 avril 2025** | ……Page 2 |
| **2** | **Ecole de Rivas. Demande de subvention exceptionnelle** | ……Page 2 |
| **3** | **Convention CCFE. Service commun d'instruction des actes d'urbanisme avec mise en place dématérialisation** | ……Page 2 |
| **4** | **Groupement de commandes pour la mise en œuvre d'un accord-cadre multi-attributaires pour des travaux de voiries et réseaux divers** | ……Page 2 |
| **5** | **Approbation de la modification des statuts communautaires suite à la création et l'exploitation de réseaux de chaleur et des installations de production d'énergies renouvelables** | ……Page 3 |
| **6** | **Convention entre le Sima Coise et la Commune pour l'entretien des sentiers de randonnées** | ……Page 4 |
| **7** | **Demande de subvention – Enveloppe Territorialisée - Année 2026** | ……Page 4 |
| **8** | **Avenant N°1 Convention d'Adhésion à la Mission d'Assistance de de Conseil** | ……Page 4 |
| **9** | **Demande de subvention CAF PIAJE** | ……Page 5 |
| **10** | **Vente des terrains de l'Ilot vert** | ……Page 5 |
| **11** | **Questions diverses** | ……Page 5 |

## 1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 avril 2025

Approuvé à l'unanimité

## 2. Ecole de Rivas. Demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'école élémentaire de Rivas.
Cette subvention est sollicitée pour participer aux frais de transport occasionnés lors d'une journée de visite du collège Antoine Guichard, à Veauche, organisée pour les élèves de CM2. Ces frais s'élèvent à 125,00 €
Monsieur le Maire propose d'assumer cette dépense conjointement avec la commune de Craintilleux, soit un montant de 62,50 € pour chaque commune.

Votes : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

## 3. Convention CCFE. Service commun d'instruction des actes d'urbanisme avec mise en place de la dématérialisation

Monsieur le Maire explique que la dématérialisation des procédures doit être mise en œuvre dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Celle-ci suppose une adaptation de la convention relative au service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols conclue entre la CC Forez-Est et ses communes bénéficiaires de ce service.

La convention proposée, a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du service ainsi que les rôles dans un contexte de dématérialisation :

- L'article 13 de la convention prévoit dorénavant lors de la phase d'exécution et lors de la phase de dépôt deux cas de dossiers ; ceux sous format papier et ceux dématérialisés avec alors deux types de procédures distinctes à suivre.

Les Communes restent le guichet unique pour leurs habitants et restent seules compétentes en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme sur leur territoire dans le cadre de leur document d'urbanisme communal ou du futur document d'urbanisme intercommunal.
La convention est proposée pour une durée illimitée.

Votes : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

## 4. Groupement de commandes pour la mise en œuvre d'un accord-cadre multi-attributaires pour des travaux de voiries et réseaux divers

Monsieur le maire expose :
Une consultation a été lancée par la CC Forez-Est afin de savoir si les communes avaient des besoins en matière de travaux de voirie et de réseaux divers sur l'année 2025.

Plusieurs communes étant intéressées, il a été proposé de conclure une convention de groupement de commandes en vue de la passation d'un accord-cadre pour une durée d'un an portant sur des travaux en matière de VRD.

Ce dispositif permet à plusieurs acheteurs publics de former un groupement pour la passation et l'exécution conjointe d'un ou plusieurs marchés publics.

L'objectif serait de parvenir à la mise en place d'un accord-cadre multi-attributaires, solution qui présente plusieurs avantages en termes de flexibilité, compétitivité et réactivité :

- Concurrence et optimisation des coûts
- Mise en concurrence favorisant des prix compétitifs

- Maîtrise des coûts grâce à une négociation optimisée
- Simplification des procédures administratives
- Réduction du nombre d'appels d'offres à lancer et à gérer
- Diminution de la charge administrative pour les communes

La convention constitutive du groupement de commandes définit l'objet, les modalités de fonctionnement du groupement et les engagements de chaque membre.

Le présent groupement de commandes doit permettre le choix par ses membres, de plusieurs prestataires pour assurer la réalisation de travaux de Voirie et Réseaux Divers (VRD) dans le cadre d'un accord-cadre multi-attributaires.

La CC-Forez-Est est désignée coordonnateur du groupement, elle réalise à ce titre, les prestations suivantes :

- Recenser les besoins de chaque membre du groupement,
- Déterminer la procédure de passation applicable,
- Rédiger les pièces constitutives de l'accord-cadre,
- Gérer l'ensemble de la procédure de mise en concurrence jusqu'à l'attribution de l'accord-cadre,
- Signer les pièces du marché pour le compte de l'ensemble des membres, et transmettre, le cas échéant, le marché au contrôle de légalité.
- Ester en justice en cas de litige inhérent à la passation, la conclusion et ou l'exécution du marché.

La commune de Rivas s'engagerait de son côté à communiquer ses besoins en perspective de l'établissement du dossier de consultation des entreprises.

Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, chaque membre attribuerait les marchés subséquents pour leur compte, lors de la survenance de leurs besoins après remise en concurrence de tous les titulaires de l'accord-cadre.

Votes : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

**5. Approbation de la modification des statuts communautaires suite à la création et l'exploitation de réseaux de chaleur et des installations de production d'énergies renouvelables**

La CC Forez-Est souhaite jouer un rôle de premier ordre dans la transition écologique pour limiter les effets du changement climatique. La collectivité souhaite ainsi pouvoir s'impliquer dans divers projets liés à la production et à l'utilisation d'énergie renouvelables. Cette implication va prochainement se concrétiser dans deux projets d'ampleur.

D'une part, l'aménagement de l'éco-parc de Balbigny pourrait permettre à terme d'accueillir des entreprises sur une vingtaine d'hectares, et de développer des solutions de production d'énergie renouvelable, photovoltaïque et méthanisation notamment, sur environ 17 hectares qui resteront disponibles.

D'autre part, un projet de réseau de chaleur est en cours d'élaboration dans la zone dite Du Palais au nord de Feurs. Ce réseau de chaleur d'une longueur de 1,2km permettrait de chauffer divers locaux publics dont le Collège du Palais, le Château du Palais, la piscine Forez Aquatic, le Lycée du Forez et différents équipements sportifs communaux notamment les gymnases. La CC Forez-Est serait le porteur de ce projet dont la maitrise d'œuvre serait déléguée au SIEL. La CC de Forez-Est exploiterait ensuite le réseau avec vente de chaleur aux autres partenaires (Commune, Département, Région).

Il a été approuvé lors du dernier conseil communautaire en date du 26 mars 2025 d'intégrer dans les statuts de la CC Forez-Est les compétences suivantes :

- 10- Réseaux de chaleur : création, soutien à la création, exploitation d'ouvrages de production et de distribution de chaleur renouvelable d'intérêt communautaire,
- 11 - Energies renouvelables : création, soutien à la création, exploitation d'installations de production d'énergies renouvelables d'intérêt communautaire.

Votes : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

**6. Convention entre le Sima Coise et la Commune pour l'entretien des sentiers de randonnées**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune fait appel à l'équipe Environnement du Sima Coise pour effectuer les travaux d'entretien des sentiers de randonnées situés sur le territoire communal.
Monsieur le Maire souligne que ces chemins de randonnées sont une richesse touristique de la Commune et qu'il convient de les faire entretenir.
Il propose donc d'établir une nouvelle convention afin de confier cette mission au Sima Coise pour l'année 2025.
Dans cette convention, il est établi les modalités d'entretien sur les sentiers de randonnées, à savoir :

- L'entretien des sentiers : fauchage et/ou débroussaillage permettant le passage des randonneurs à pied, à vélo ou à cheval. Les travaux consistent également à l'élagage des branches basses et la taille des haies qui bordent les sentiers,
- Le suivi du balisage : sous réserve que la Commune fournisse les balises,
- L'entretien des passerelles et la pose de clôtures.

Pour l'année 2025, le coût journalier prévisionnel est de 710 € / jour, avec une prévision de 3 journées d'intervention
La convention est renouvelable au 1er janvier de chaque année et un avenant devra être établi en cas d'évolution du coût journée de l'équipe Environnement.

Votes : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

**7. Demande de Subvention – Enveloppe Territorialisée - Année 2026**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme « Enveloppe Territorialisée » pour l'année 2026.
Il explique la nécessité d'un réaménagement du Centre-Bourg. Il s'agit de la réalisation d'un nouveau restaurant, d'une maison d'Assistantes Maternelles, d'une salle des Associations et de deux logements
Le coût des travaux est estimé 1 540 000 € H.T..

Le Conseil Municipal sollicite auprès du Département de la Loire une subvention au titre de l'enveloppe territorialisée - Année 2026, pour le montant estimé de cette opération tel qu'indiqué ci-dessus,

Votes : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

**8. Avenant N°1 Convention d'Adhésion à la Mission d'Assistance de Conseil**

M. le Maire expose : Pris en application de l'article 218 de la loi « 3DS » du 21 février 2022, le décret sur la désignation du référent déontologue de l'élu local est paru au journal officiel du 7 décembre 2022.
Il impose, à partir du 1er juin 2023, à toute collectivité territoriale, tout groupement de collectivités territoriales ou syndicats mixtes ouverts de désigner un référent déontologue pour les élus, par délibération.
Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.
Tenu au secret professionnel et à la discrétion, le référent déontologue exerce ses missions en toute indépendance et impartialité.
Par délibération n°27/2023 du 20 septembre 2023, les membres du Conseil Municipal ont validé l'adhésion à la « Convention d'Adhésion à la Mission d'Assistance et de Conseil » avec le Centre De Gestion 42.
Ainsi, le CDG42 propose aux collectivités et établissements publics du département une solution mutualisée, apportée par un tiers indépendant, de nature à répondre aux exigences de professionnalisme, de rigueur, d'impartialité et d'indépendance que requiert cette fonction.
A ce jour, afin de bénéficier de ce service la collectivité s'engage à verser au CDG42 une adhésion annuelle fixée à 10 € par élu.

Les administrateurs du CDG42, ont validé au cours de la séance du conseil d'administration du 11 mars 2025 (délibération n°2025-11-03/05 du 11 mars 2025) qu'il était pertinent de simplifier le mode de tarification en le faisant reposer sur l'application d'un forfait en fonction du nombre d'élus, comme suit :

| **NOMBRE D'ELUS** | **FORFAIT** |
|---|---|
| Inférieur ou égal à 11 | 50€ |
| 12 à 19 | 150€ |

Il a également été validé que les CCAS, dont les assemblées délibérantes sont composées, en partie, des élus de la commune, soient exonérés de ce forfait.

Votes : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

**9. Demande de Subvention – Caisse d'Allocation Familiale, projet Maison d'Assistantes Maternelles**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant (PIAJE).
Il explique l'aide possible apporté par la CAF concernant la construction de la nouvelle maison d'Assistantes Maternelles. Un financement possible à hauteur de 80% pour la création d'une structure.
Le coût des travaux est estimé à 754 000,00 € H.T..
Le Conseil Municipal peut solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une demande d'aide à l'investissement au titre du Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant, pour le montant estimé de cette opération tel qu'indiqué ci-dessus.

Votes : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

**10. Vente des terrains de l'Ilot vert**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer concernant la vente des terrains du projet Ilot vert à la Société NéoFim, 12 rue Dorine Bourtenon 42160 Andrézieux-Bouthéon, dans le cadre de l'aménagement prévu de plusieurs logements et d'un local commercial.

- Aménagement espace publique voirie, stationnement, placette 2 497 m²
- Prix d'acquisition 39,37 € HT / m² de surface de plancher
- Surface de plancher projetée : 2 540 m²

Prix de vente total : 100 000 € HT

Votes : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

**11. Questions diverses :**

Distribution des calculatrices aux futurs élèves de 6ème le 4 juillet 2025.
Point sur les travaux en cours (eau et assainissement).
Point sur la future déconstruction de l'ilot Bourg.
Validation des plans de la future Maison d'Assistantes Maternelles.
Information sur l'intervention de la société TELYP pour un tracé de traversée de la RD101 devant le nouvel Ilot vert.

Dates des prochains Conseils Municipaux, 18h45, en mairie :

- Jeudi 10 juillet.
- Jeudi 11 septembre 2025

Séance levée à 20h57